



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

AUG 4 1982

S/15341
3 août 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

~~CONFIDENTIAL~~

LETTRE DATEE DU 3 AOUT 1982, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Me référant à votre rapport publié le 3 août 1982 sous la cote S/15334/Add.1, je tiens à faire la déclaration suivante :

1. a) Le 1er août 1982, à 21 heures (heure de Jérusalem) le général Emmanuel A. Erskine, chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), s'est entretenu avec de hautes personnalités du Ministère israélien des affaires étrangères au sujet de la résolution 516 (1982) du Conseil de sécurité adoptée ce même jour. Comme il est précisé au paragraphe 4 de votre rapport publié le 1er août 1982 sous la cote S/15334, le général Erskine a été informé "qu'il s'agissait d'une question très importante dont le Cabinet israélien devait être saisi. Le général Erskine serait avisé dès que le Cabinet aurait examiné cette question".

b) Comme il est dit au paragraphe 3 de votre rapport S/15334, "le déploiement d'observateurs des Nations Unies comme l'a demandé le Conseil ne sera possible qu'avec la coopération de toutes les parties". Le général Erskine et les hautes personnalités du Ministère israélien des affaires étrangères sont donc convenus de ne pas tenter de déployer des observateurs des Nations Unies avant d'obtenir l'assentiment et la coopération de toutes les parties, et le général Erskine devait donner des instructions dans ce sens au personnel de l'ONUST.

c) Malgré l'accord intervenu entre le général Erskine et les hautes personnalités du Ministère israélien des affaires étrangères, un groupe d'observateurs de l'ONUST a essayé, le 2 août 1982, de se rendre à Beyrouth sans avoir consulté au préalable les autorités israéliennes ni s'être assuré de leur assentiment et de leur coopération. Les véhicules de l'ONU transportant ces observateurs de l'ONUST ont été cependant arrêtés par les forces de défense israéliennes au moment où il approchaient de Beyrouth et renvoyés à leur base.

d) Dès que cet incident a été connu, une protestation a été immédiatement élevée auprès de l'ONU tant à Jérusalem qu'à New York. Selon l'explication fournie par l'ONU, cette initiative n'avait pas été autorisée par son Siège à New York et était due à un "excès d'enthousiasme" de la part de certains fonctionnaires subalternes, pour lequel l'ONU a tenu à présenter ses regrets et des excuses.

2. S'agissant de la teneur de votre rapport (S/15334/Add.1), mon gouvernement m'a chargé de vous informer qu'il ne peut qu'insister sur l'application absolue et inconditionnelle des principes énoncés dans votre rapport S/15334, à savoir que le déploiement d'observateurs des Nations Unies ne sera possible qu'avec la coopération de toutes les parties et que toutes les dispositions nécessaires doivent être prises en consultation avec les parties intéressées (par. 3 du rapport S/15334).

3. Comme indiqué au paragraphe 1 de votre rapport S/15334/Add.1 en date du 3 août 1982, le général Erskine a eu aujourd'hui, 3 août 1982, un nouvel entretien avec de hautes personnalités du Ministère des affaires étrangères d'Israël et a été informé que le cabinet israélien examinerait le 5 août les questions soulevées par la résolution 516 (1982) du Conseil de sécurité dès que le Ministre des affaires étrangères serait rentré de l'étranger.

Dans ces conditions, je suis surpris des tentatives de l'ONU (énoncées aux paragraphes 2 et 7 du rapport S/15332/Add.1), dérogeant aux principes exposés au paragraphe 3 de votre rapport (S/15332) du 1er août 1982. Vous comprendrez sans aucun doute, Monsieur le Secrétaire général, que le Gouvernement israélien ne saurait reconnaître la validité de tout acte résultant de telles tentatives.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM
